

**Compte rendu des décisions prises lors de la
13^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 12 octobre 2021**

Le Conseil Municipal :

1	Décide à l'unanimité	<p><u>Validation des ajouts et modifications à l'annexe n°1 - Convention-cadre Action Cœur de Ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les modifications apportées à l'annexe n°1 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe n°1 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville »
2	Décide à l'unanimité Décide à l'unanimité	<p><u>Modification d'un délégué dans un organisme extérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne pas recourir au scrutin secret, mais au vote à main levée pour désigner les délégués de la Ville ou du conseil municipal dans les organismes extérieurs et de modifier un représentant de droit conformément au décret n° 2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé - de désigner Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, représentant de la Ville de Sarreguemines, au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines, en remplacement de Monsieur le Maire.
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2021</u></p> <p>Du 15 novembre au 31 décembre 2021 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des chalets du Marché de Noël qui se tiendra rue Sainte Croix, Place de la République, rue de Verdun (tronçon compris entre la rue Utzschneider et la rue de l'Eglise), rue de l'Eglise (tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue St Nicolas), passage du Marché, place du Marché.</p> <p>Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés dans le secteur ci-dessus, seront transférés dans la rue de Verdun et, si besoin, dans la rue d'Or et la rue de la Paix.</p>
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention avec la SNCF représentée par Gares & Connexions : Entretien des abords du Pôle d'Echange Multimodal (PEM)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le projet de convention d'entretien des aménagements du Pôle d'Echange Multimodal, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère.
5	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Virement de crédits n°11 du budget principal - Virement de crédits n°12 du budget principal - Virement de crédits n°13 du budget principal - Arrêté du 03/09/21 portant modification de la régie de recettes « stationnement payant sur voirie » - Arrêté du 06/09/21 portant nomination d'un mandataire de la régie de recettes « stationnement payant sur voirie » - Arrêté du 06/09/21 portant suppression d'un mandataire de la régie de recettes « stationnement payant sur voirie » - Arrêté du 21/09/2021 portant réalisation d'un emprunt d'un montant de 1M€ auprès de LA NEF

		- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
6		Divers <i>Néant</i>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF
Maire de Sarreguemines
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional